34e SALON D'AUTEURS
SAINT BRIEUC 2026/2027

Le Salon d'Auteurs présente des travaux composés de cinq images. Ce n'est pas un simple assemblage de photographies : c'est un ensemble construit, né d'une intention et d'un projet. Chaque image doit affirmer sa singularité, tout en contribuant à la cohérence de l'ensemble.

Ces cinq images doivent révéler une idée, suivre un fil conducteur, être l'aboutissement d'une réflexion personnelle.

Nous vous invitons à proposer un travail qui vous ressemble. Ce qui compte, c'est la démarche qui relie les images, la vision que vous souhaitez partager, et la manière dont vous choisissez de la rendre visible.

Le Salon se déroule en trois étapes

1. Un envoi sous forme numérique. Téléchargement des photos entre le 15 juin et le 30 septembre (date limite)
2. Une présélection des séries d'après les fichiers numériques par un jury début octobre

Les auteurs présélectionnés doivent imprimer leur série sur papier, et l'envoyer à St Brieuc pour la 25 novembre dernier délai.

3 Un jury choisira les séries à exposer. (Le nombre de séries susceptibles d'être exposées dépend de la taille de la salle et du nombre de cimaises disponibles).

Les séries de cinq images, du Salon d'Auteurs, ainsi que le prix Betoux, seront exposées en 2027 à St Brieuc .

OBJECTIF IMAGE
8 rue Brillat Savarin – 75013 Paris

http://www.objectif-image.fr/

REGLEMENT

1 Considérations générales

- Peuvent y participer tous les adhérents et inscrits sur le site OBJECTIF IMAGE. Le but du salon est de présenter une sélection d'auteurs d'OBJECTIF IMAGE.
- Les séries sont constituées de 5 images, l'auteur est libre du choix du sujet présenté, du procédé photographique utilisé. Aucun thème n'est imposé.
- Les photographies soumises au Jury ne doivent pas avoir été précédemment exposées lors d'un Salon d'OBJECTIF IMAGE et les auteurs doivent avoir l'autorisation des personnes photographiées pour exposer leurs œuvres. De plus les œuvres doivent être libres de droits d'exposition et de reproduction.
- Chaque Auteur ne pourra envoyer qu'1 seule série.
- Les auteurs acceptent que le Salon soit présenté successivement dans plusieurs villes différentes.
- La participation au Salon d'Objectif Image implique la complète acceptation du présent règlement.

2 Conditions pratiques de participation et d'envoi des fichiers numériques

- Les photographies seront téléchargées par les participants eux-mêmes, sur le site d'Objectif Image. **www.objectif-image.fr. (onglet PARTICIPER / SNA)**
  Il est nécessaire d'être inscrit sur le site pour avoir accès au téléchargement.
- Désignation des photographies numériques
  Les cinq photographies numériques de la série seront nommées de la façon suivante :
  Titre-de-la-série_**1**.jpg – Titre-de-la-série_**2**.jpg – Titre-de-la-série_**3**.jpg – Titre-de-la-série_**4**.jpg – Titre-de-la-série_**5**.jpg

Lors du téléchargement saisir le titre de la série par défaut si rien n'est saisi c'est le nom du fichier qui constitue le titre.

Ne pas nommer avec son nom ni son club

- Format des photos numériques

Les images seront en JPEG, (la plus grande des dimensions doit être égale à 1920px). Le profil colorimétrique devra être du SRGB.

3 Conditions pratiques de participation et d'envoi des séries imprimées.

Après la présélection

- Les œuvres photographiques, d'un format libre devront :
  - soit être montées sous passe-partout de 8 à 20/10, de dimensions 40x50, la couleur du passe-partout est laissée libre.
  - soit pour les œuvres en plein format 40x50, être montées sur un support épais d'environ 20/10.

- Les séries exposées seront présentées sous cadre, sans les vitres.

Chaque photographie portera au verso une étiquette collée en haut à gauche, permettant ainsi de reconnaitre le sens d'accrochage avec le nom et le prénom de l'auteur, le titre de la série et le numéro d'ordre dans la série.
Pour préserver l'anonymat du jugement, aucune indication ni signature ne devra figurer sur la face exposable des œuvres.

- Le Jury du Salon sélectionnera les séries qui seront présentées à et attribuera trois coups de cœur parmi l'ensemble des séries exposées.

- La notification des sélections et le palmarès seront communiqués par le Club organisateur dans les délais les plus brefs après la réunion du Jury. Les décisions du Jury sont sans appel.

- Le Comité d'organisation prendra le plus grand soin des œuvres qui lui seront confiées, mais décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou avarie soit au cours du transport, soit pendant l'exposition.

Les envois doivent parvenir à :

Joël Garcia
17 rue François Pradal
22950 – Trégueux

tel. 06 81 34 23 43
à indiquer sur les bordereaux d'envoi
pour contact du livreur si nécessaire

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Le Jury tiendra compte, pour le choix des séries qui seront exposées, non seulement de leur valeur artistique, mais également de leur unité et de leur **aspect.**

L'expédition doit se faire à l'aide d'emballages rigides de façon à protéger les photographies des risques de pliures, et **réutilisables**.

La bonne méthode consiste à les empaqueter entre **deux plaques de contreplaqué**. Penser à renforcer les angles.

Les colis devront être réutilisables, c'est à dire permettre une ouverture non destructrice (excepté le collage de fermeture bien entendu), et on doit pouvoir les refaire avec juste le nécessaire pour les refermer (ruban adhésif).

Ne pas oublier l'adresse, **pour le retour des photos** , sur une feuille blanche, propre, prête à coller.

Afin de faciliter le retour des photos, **les colis devront obligatoirement être accompagnés d'un bordereau de retour** rempli avec pour adresse du destinataire la vôtre et comme adresse d'expéditeur celle du club organisateur. Cela évitera aux organisateurs d'avoir à remplir tous les formulaires de retour.

En cas de non-respect des consignes d'emballage, le club organisateur ne réexpédiera pas les photos et les mettra à disposition des auteurs pour venir les chercher.

- Date limite de réception des séries (papier) présélectionnées

25 novembre 2026

Annexe
Cession des droits

Les auteurs acceptent que pour constituer une collection circulante destinée à être prêtée aux clubs (expositions ou soirées critiques) les séries primées soient retenues et restent à la disposition d'Objectif Image ***sous forme de fichiers numériques Haute définition.***

Les fichiers numériques ayant servi à réaliser les tirages pourront faire l'objet d'une nouvelle publication, exposition ou édition dans les seules limites ci-après précisées :

- *Publication limitée à des finalités de formation interne, de promotion de l'association et de ses auteurs.*
- *Les séries ne sont pas divisibles, Objectif Image s'engageant à respecter le travail d'auteur et la présentation sous forme de série cohérente.*
- *Publication sur tout support existant ou à venir. Tout nouveau tirage qui serait fait à des fins d'exposition temporaire pourra être restitué à son auteur à l'issue de l'événement envisagé. Celui-ci sera invité à retirer le tirage dans un certain délai, après quoi le tirage pourra être détruit par l'Union, ce qui ne constitue pas une cause de résiliation de la cession de droits consentie.*
- *Étendue géographique de la cession : monde entier, toujours dans les limites et finalités ci-avant précisées.*
- *La cession de droits est consentie, pour les finalités ci-avant, à titre gratuit. Objectif Image s'interdit toute exploitation ou diffusion à titre payant ou à des fins commerciales, et s'engage à ne pas céder les fichiers à des tiers, quelle qu'en soit la raison (à l'exception de la transmission liée aux seuls besoins des tirages lors d'expositions ou de reproduction autorisées par le présent règlement).*

La durée totale de la cession de droits concédée par les Photographes aux fins ci-après précisées est de 30 ans. Celle-ci peut faire l'objet de tacites reconductions pour des périodes successives de 5 ans. Les auteurs qui souhaitent résilier la cession devront en informer l'Union par courrier recommandé au plus tard 3 mois avant l'échéance de la période en cours.

La cession de droits débute au jour de la première soumission des photographies par les Photographes.